Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale Québec	Code : OC-2020-03r01 Date d'émission originale: 2020-03-04 Date de révision prévue : 2026-10-18
ORDONNANCE COLLECTIVE	**Référence à un protocole** **OUI** ☒ **NON** ☐ PRO-2020-03r01-Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention ou le soulagement des nausées ou des vomissements

Objet : Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention ou le soulagement des nausées ou des vomissements

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2020-02-13	2023-09-28
Le comité de pharmacologie	2019-12-11	2023-09-06
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2019-12-12	2023-09-14
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2020-03-04	2023-10-18

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
X	*Direction de santé publique (DSPublique)*	
X	*Direction du programme jeunesse (DJ)*	
X	*Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)*	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
X	*Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DITSA et DP)*	
X	*Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)*	
X	*Direction des programmes Santé mentale, Dépendances et Itinérance (DSMDI)*	
X	*Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)*	
X	*Direction des services professionnels (DSP)*	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager de 2 ans et plus, ayant un poids d'au moins 10 kg, fréquentant l'une ou l'autre des installations desservies par le CIUSSS de la Capitale-Nationale et qui présente ou est susceptible de présenter des nausées ou des vomissements.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne asymptomatique
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes, dont l'état de santé présente des risques incluant le monitorage et les ajustements du plan thérapeutique infirmier
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Présence ou possibilité de présenter des nausées ou des vomissements.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Soulager ou prévenir l'apparition de nausées ou de vomissements chez la clientèle âgée de 2 ans et plus.

CONTRE-INDICATIONS

Allergie ou hypersensibilité au dimenhydrinate ou à l'une des composantes du produit.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Se référer au protocole médical *PRO-2020-03r1-Initier l'administration de dimenhydrinate pour la prévention ou le soulagement des nausées ou des vomissements*.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE

Diriger vers le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) si :

- Persistance des signes et symptômes après 1 dose, si sont reliés à un épisode de gastro-entérite
- Céphalée importante, suspicion de migraine
- Douleur rétro-sternale
- Convulsions
- Présence de nouveaux symptômes neurologiques (ex: faiblesse musculaire, manque de coordination, troubles de la vision, etc.)
- Altération de l'état de conscience
- Suspicion de délirium
- Antécédents, suspicion ou diagnostic d'hypertension intracrânienne
- Antécédents ou diagnostic de déficit en G6PD
- Antécédents ou diagnostic du Syndrome de Brugada
- Antécédents, suspicion ou diagnostic d'occlusion intestinale
- Vomissements fécaloïdes ou sanguinolents
- Hypertrophie bénigne de la prostate
- Rétention urinaire ou histoire de rétention urinaire, sauf chez l'usager porteur d'une sonde urinaire
- Grossesse et allaitement
- Glaucome à angle étroit ou glaucome non spécifié
- Histoire récente d'impact crânien
- Risque élevé de chutes
- Si non soulagé malgré l'administration d'une dose de dimenhydrinate dans les dernières 6 heures
- Si non soulagé malgré l'administration de 2 doses de dimenhydrinate successives espacées de 6 heures, dans les derniers 24 heures
- Fièvre, diminution de l'état général[1]
- Douleur abdominale aigue[1]
- Nausées ou vomissements persistants plus de 24 heures[1]
- Usager hémodialysé se référer à l'ordonnance collective disponible à cet effet
- Pendant ou dans les 2 semaines suivant le début d'un traitement antidépresseur de type inhibiteur de la monoamine oxydase

[1] Lorsque l'infirmière suspecte que ces signes et symptômes sont reliés à un épisode de gastro-entérite, une première dose de dimenhydrinate pourrait être administrée sans discussion préalable avec le médecin ou l'IPS. Cependant, l'efficacité du dimenhydrinate étant limitée en présence de gastro-entérite, l'infirmière devrait discuter avec le médecin traitant ou l'IPS avant d'administrer toute dose supplémentaire.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

Le médecin traitant ou l'IPS devrait être informé que l'usager a eu un épisode de nausées ou de vomissements, soulagé ou non par l'administration de dimenhydrinate. Cette information pourrait être transmise lors de la prochaine tournée médicale ou plus tôt, selon la situation et le contexte de pratique.

Chez les personnes âgées, les personnes fragiles*, les usagers polymédicamentés, les nausées et les vomissements peuvent être reliés aux effets secondaires de la médication. Il est alors utile d'aviser le pharmacien, afin d'effectuer une révision de la pharmacothérapie.

*La notion de fragilité fait référence par exemple, aux usagers atteints de plusieurs comorbidités, d'une pathologie invalidante ou dégénérative, à un stade avancé, à une perte d'autonomie fonctionnelle ou cognitive, aux usagers polymédicamentés ou présentant souvent ou facilement des effets indésirables médicamenteux. Une conduite prudente s'impose, notamment par l'utilisation de doses réduites.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés version révisée

Julie Bergeron, conseillère cadre en soins infirmiers
Isabelle-Anne Fontaine, médecin
Marie-Noel Paradis, conseillère en soins infirmiers
Esthel Rochefort, pharmacienne

IBM MICROMEDEX (2023). Dimenhydrinate, consulté en ligne via la bibliothèque de l'Université Laval, juin 2023.

LEXI-DRUGS (2023). Dimenhydrinate (Lexi-Drugs), consulté en ligne via la bibliothèque de l'Université Laval, juin 2023.

RUSHGQ (Regroupement des Unités de courte durée gériatriques et des services hospitaliers de gériatrie du Québec) Guide de gestion médicamenteuse en UCDG, 3ème édition, septembre 2022.

RUSHGQ (Regroupement des Unités de courte durée gériatriques et des services hospitaliers de gériatrie du Québec) Gestion appropriée de l'ostéoporose en UCDG, 2017.

RXVIGILANCE par Vigilance Santé 1.5.38G (2023). Dimenhydrinate, monographie, juin 2023.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin traitant ou de garde.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant ou de garde.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Sandra Racine — 2023-10-18

Directrice des soins infirmiers et de la santé physique — Date
Mme Sandra Racine

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)

2023-10-18

Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier — Date